



MEMORANDUM OF UNDERSTANDING (MOU)

ENTRE



ASSOCIAZIONE CENTRO ELIS

ET

UNIVERSITE FELIX HOUPOUET BOIGNY

Associazione Centro ELIS
Via Sandro Sandri, 71 - 00159 Roma
Codice fiscale: 02534780586

Telefono +39-06.43.560.31
Fax +39-06.43.560.333
Internet www.elis.org/associazione
E-mail associazione@elis.org
PEC associazione@pec.elis.org

Riconosciuta con D.P.R. n. 738 del 26 maggio 1965
ONG idonea con Decreto MAE del 18 dicembre 1987
Medaglia d'oro del Presidente della Repubblica nel 1989 ai benemeriti della scuola, della cultura e dell'arte

Sistema qualità ISO 9001:2008
Certificato RINA



Abidjan, 13 Sept. 2014

MODELE DE CONVENTION DE PATERNARIAT

ENTRE

ONG ASSOCIAZIONE CENTRO ELIS Certificat d'aptitude – Decreto n° 019871128/4125121D del 18.12.87 – Adresse: Via Sandro Sandri 71 - 00159 Roma – Italy

Numero d'identification fiscale 02534780586

Représenté par Raffaele Izzo (President) et par Daniele Maturo (Vice-président et représentant légal)

ET

UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET BOIGNY, UFR BIOSCIENCES

Représenté par Dr GONEDELE BI SERY ERNEST, Enseignant chercheur au Laboratoire de Génétique, 22 BP 852 Abidjan 22

OBJECT DE LA CONVENTION

Élaborer conjointement des stratégies communes pour le développement écologique de l'environnement et le développement socio-économique.

Les stratégies de développement de l'environnement écologique et socio-économique comprennent notamment:

- Développement local durable dans les zones de grande valeur écologique pour la conservation;
- Projets d'éco-tourisme ;
- Projets de programmes d'enseignement de premier cycle et d'études doctorales;
- Les projets de conservation;
- Projets de collaboration avec des entreprises « Responsabilité sociale des entreprises » ;



- Projets agroalimentaires et de santé des populations locales;
- Rédaction de l'accord de consortium «multi-pays» entre institutions publiques et privées pour la protection de l'environnement et l'amélioration des conditions socio-économiques dans les zones de forêt tropicale et de mangroves de l'Afrique de l'Ouest;
- Initiatives du projet, à réaliser avec les acteurs publics et privés;
- La mise en œuvre de partenariat avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales;

Sont exclus de cet accord les engagements économiques avant l'obtention des fonds. Pour chaque projet, qui sera réalisé en collaboration, seront conclu des accords opérationnels de partenariat spécifique. Les accords de Partenariat spécifiques pour chaque Project seront conformes tant à la législation nationale applicable et aussi à le législation internationale.

Le Représentant de Elis

Dr. GONEDELE BI SERE Enerst
Enseignant Chercheur
Université Félix Houphouët Boigny
Laboratoire de Génétique

Le Représentant du Partenaire